

N° : 60840
Du : 11 OCT. 2022

Objet : Désignation d'un correspondant incendie et secours

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

VU la loi n°2021-1520 du 25 Novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13 ;

VU l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure inséré par le décret n°2022-1091 du 29 Juillet 2022 ;

CONSIDERANT qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ;

CONSIDERANT qu'il appartient au maire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux ;

CONSIDERANT que la désignation doit être réalisée avant le 1er Novembre 2022 au plus tard ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : M. Thierry DOSCH, adjoint municipal, est désigné correspondant incendie et secours.

ARTICLE 2 : Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune.

- concourir à la mise en oeuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.

- concourir à la mise en oeuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive.

- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

ARTICLE 3 – Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Madame la Préfète de l'Ain ainsi qu'au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

BOURG-EN-BRESSE, le 11 OCT. 2022

Le Maire



Jean-François DEBAT
Président de Grand Bourg Agglomération
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes